

***SAINT-VALERY-SUR-SOMME***

# **Le coup de colère du maire contre les services de l'État**

Stéphane Haussoulier, le maire de Saint-Valery, accuse la gendarmerie et la sous-préfecture de lui avoir imposé des gens du voyage sans le prévenir.

---

X. T.

---



Près de 200 caravanes sont stationnées sur ce parking de délestage.

(Photo M. D.)

L'arrivée de près de 200 caravanes sur l'un des parkings de la Transbaie n'est pas passée inaperçue, hier, à Saint-Valery-sur-Somme. Elle a provoqué la colère du maire Stéphane Haussoulier, non pas tant à l'encontre des gens du voyage qu'envers la gendarmerie et la sous-préfecture. Il les accuse d'avoir orienté le convoi vers ce terrain, à l'entrée est de la commune, sans l'avoir informé.

## **« MIS DEVANT LE FAIT ACCOMPLI »**

Les caravanes, venues de Saint-Valery-en-Caux, s'étaient arrêtées sur la D940 à Ault vers 14 h 30 puis avaient repris la route vers 17 h 45, « *e scortés par les*

*gendarmes* », grince le maire, qui a le sentiment d'avoir été « *mis devant le fait accompli* ». Stéphane Haussoulier rappelle que le terrain occupé, destiné à devenir un parking de délestage, est une propriété privée de la commune, située sur le territoire de Boismont. Il avait pris un arrêté interdisant l'entrée aux caravanes et aux véhicules d'un certain gabarit. Mais le site, où restaient quelques véhicules, n'avait pas encore été fermé. Et les gens du voyage s'y sont installés, sans coup férir. Il note au passage que Saint-Valery n'est pas soumise à l'obligation d'avoir pour eux une aire de grand passage.

Son coup de gueule, Stéphane Haussoulier l'a d'abord poussé sur les réseaux sociaux. « *Marre de cet État de droit qui ne respecte ni la réglementation ni les élus, et qui se moque éperdument de ce que l'on représente* », écrit-il. Il s'étonne que les gendarmes aient su le trouver, samedi soir, à 23 h 30, pour lui signaler la présence d'un chien errant, mais qu'ils ne l'aient pas appelé pour le « *prévenir de cet envahissement* ». Vexé, il annonce que ni lui ni ses adjoints ne décrocheront le téléphone en cas d'appel nocturne. « *Je renverrai à la sous-préfecture. J'en ai soupé de cette façon de faire, que l'on soit traité comme quantité négligeable.* » Et de lancer : « *La méthode est scandaleuse.* »

À la préfecture cependant, le service communication répond que la municipalité avait été informée : « *Le premier adjoint et la police municipale étaient sur place.* » Il précise aussi que les gendarmes « *n'ont pas escorté* » le convoi mais l'ont « *suivi pour connaître son point de chute* ». Les gens du voyage, eux, ont affirmé qu'ils quitteraient les lieux ce mardi, pour reprendre la route. Et aucune plainte n'a été déposée, pour l'instant.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)